

RAPPORT ANNUEL 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

Biodéchets, le meilleur moyen de valoriser à domicile

Composter
permet de
réduire le
contenu de
notre poubelle
d'ordures
ménagères.



Pour rappel, brûler ses déchets végétaux est interdit.

Les déchets compostables :



Dans mon composteur,
je peux mettre mes déchets
biodégradables
de maison
comme de jardin.

La communauté
de communes
vous propose
2 types de composteurs :



Broyer vos végétaux et pailler votre jardin

La communauté de communes
met à votre disposition 2 types de
broyeurs, en location :

Pailler permet de valoriser
intégralement ce type de
déchets tout en apportant de
nombreux avantages au sol,
à vos plantations et à notre
environnement.



5 / jour



ÉDITO

Gilles CHOURRÉ
Vice-président
à la politique déchets

Notre politique communautaire en faveur de la réduction des déchets est lisible et bien en place.

Les efforts des élus, des services, des ménages, des associations et des professionnels se traduit dans les gestes et les résultats de tri et de collecte. Malheureusement les apports en déchèteries restent encore trop élevés.

Le nouveau mode de collecte des ordures ménagères et des emballages continue de produire ses effets à la faveur de son déploiement quasi-général : -12,5% d'OM depuis 2 ans, soit 158 kg/hab/an, nous situe désormais parmi les bons élèves au niveau national et régional, mais nous pouvons faire davantage encore. En triant les biodéchets par exemple, la gratuité des composteurs décidée à l'automne 2023 a suscité un vif intérêt (+158 % de demandes) et permettra de valoriser la fraction organique plutôt que de payer pour l'éliminer (collecte, transport et process de traitement).

Le tri des emballages continue de progresser aussi (+ 53% depuis 2021), et je n'oublie pas toutes les actions entreprises auprès des ménages et des professionnels afin de les accompagner dans leurs gestes au quotidien. Ce volet « prévention » est indispensable pour prendre conscience et acquérir de nouveaux comportements plus vertueux, et j'espère un jour habituels.

Les apports en déchèteries restent trop élevés je le disais, et pénalisent nos charges budgétaires. Limiter notre consommation est une bonne chose, favoriser la durée de vie des objets et le réemploi est une alternative. Nos partenariats pour la récupération s'étendent, et de nouvelles filières de recyclage seront bientôt proposées.

Nous avons débuté la réalisation du contrôle des accès (barrières automatiques) qui détournera les apports des collectivités limitrophes (à Sauzé-Vaussais, Mougon, Lezay, ...). Prochainement, nous serons en mesure de proposer un schéma de valorisation à l'échelle du territoire, en conservant les sites qui permettront d'offrir la meilleure qualité de services, en développant les zones de réemploi et en formant les agents de valorisation.

La fiscalité décidée en 2023 nous permet d'équilibrer le budget communautaire tout en déployant les actions qui produisent déjà et produiront des effets à moyen terme. Il s'agit d'une véritable transformation politique, à laquelle j'associe les agents des services qui optimisent et réorganisent leurs activités pour atteindre ces objectifs.

Enfin, 2024 sera l'année des équipements techniques qui permettront des gains de performances, et des optimisations portées par des structures publiques (mutualisations, réduction des transferts et des coûts de transport, ...). Le nouveau process de tri des OM à Champdeniers et la déchèterie de Lezay seront mis en service au mois de juillet. La construction de l'usine de tri des emballages à Loublande est également bien avancée (démarrage en janvier 2025).

Le chemin parcouru depuis 3 ans est conséquent. Celui restant à parcourir l'est tout autant.

SOMMAIRE

ENJEUX DE LA POLITIQUE DÉCHETS.....	3
FAITS MARQUANTS.....	4
PRÉSENTATION.....	5
PRÉVENTION DES DÉCHETS	
➤ Les objectifs.....	6
➤ Les résultats 2023.....	7
COLLECTE DES DMA	
➤ Les déchèteries.....	10
➤ Les collectes.....	10
➤ Les axes d'optimisation.....	11
➤ Les déchets de professionnels.....	12
➤ Les résultats.....	13
➤ Zoom sur les déchèteries.....	14
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	
➤ Focus déchèteries.....	16
➤ Focus sur les ISDI.....	17
➤ Focus sur les végétaux.....	18
➤ Collecte des encombrants.....	19
LE BILAN FINANCIER	
➤ Dépenses.....	20
➤ Recettes.....	22
➤ Le cout aidé.....	24
PERSPECTIVES ET ÉVOLUTIONS.....	25

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire
CSR : Combustible Solide de Récupération
DAE : Déchets d'activités économiques
DASRI : Déchets d'Activités Spécifiques à Risque Infectieux (seringue, piquant, tranchant ...)
DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets ménagers spéciaux)
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (ordures ménagères + collecte sélective + les déchets de déchèteries)
DPGD : Direction de la Prévention et Gestion des Déchets
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes
OMA : Ordures Ménagères et Collecte Sélective
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PCA : Plan de Continuité d'Activité
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
REP : Responsabilité Élargie des Producteurs
SMITED : Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
RAPQS : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service publique d'élimination des déchets
RS : Redevance Spéciale
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TLC : Textile Linge de maison Chaussures (filière REP)
TMB : centre de Tri Mécano Biologique du SMITED
TVME : centre de Tri Valorisation Matière Énergie (remplacement du TMB)

ENJEUX DE LA POLITIQUE DÉCHETS

RÉGLEMENTAIRES

Conditions de travail des agents (hygiène et sécurité),

Objectifs de réduction des déchets et de valorisation qui sont abordés dans les paragraphes suivants,

Normes de fonctionnement des installations et notamment les ICPE (déchèteries, ISDI) en matière de sécurité et d'environnement,

Procédés de collecte, de transport et de traitement des déchets.



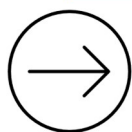
FINANCIERS

Un budget contraint :

- fonction des déchets produits (quantités et types)
- pour favoriser une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement, l'Etat a mis en œuvre une forte contrainte financière traduite par l'augmentation conséquente de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) d'ici 2025. Elle passe progressivement de 24€/T en 2019 à 65 €/T en 2025 (+ 41 €/T).
- Augmentation des coûts ces dernières années.

Des investissements importants nécessaires.

➔ Absorber ces augmentations en limitant au maximum les coûts de traitement en produisant moins de déchets.



De la gestion des déchets à la gestion des ressources

ENVIRONNEMENTAUX

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Principal levier de la collectivité pour préserver les ressources naturelles et maîtriser les coûts. Tous les déchets qui ne sont pas produits sont autant de ressources économisées et de déchets en moins à traiter.

RECYCLAGE / VALORISATION

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement : mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers et des filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) en déchèteries.



FAITS MARQUANTS



Entre 2022 et 2023

- 5% d'OM

+ 18 % du tri des emballages

Avec la dernière phase de déploiement
du nouveau mode de collecte et la
priorisation des actions de prévention



1 895 personnes
sensibilisées

Lors des informations en
porte à porte ou
d'animations



Réorganisation de la Direction Prévention et Gestion des Déchets

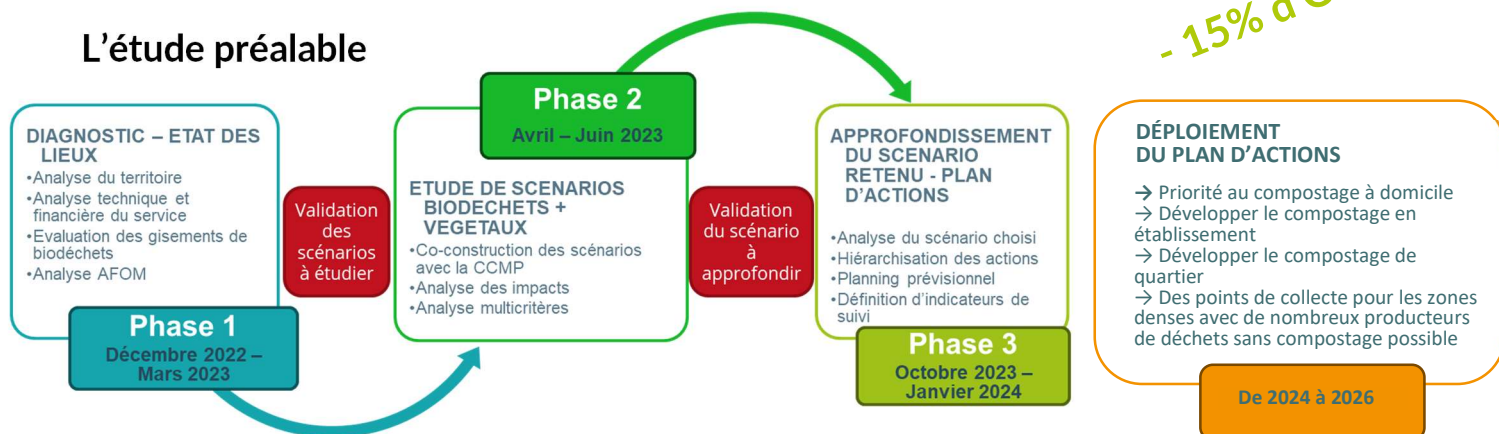
Une transformation de certains postes pour atteindre
les nouveaux objectifs :

- Chargé de valorisation
- Agents techniques de réception et valorisation des déchets
- Chargé de développement de projets ...



Généralisation du tri à la source des biodéchets Un enjeu principal pour le territoire

L'étude préalable



LE + Gratuité des composteurs depuis le 1^{er} octobre 2023.

PRÉSENTATION

Communauté de communes
Mellois en Poitou
Le territoire desservi



62
Communes

1 283
Km²



47 387
Habitants



1 000
Conseillers
municipaux

143
Conseillers
communautaires

Communes nouvelles
de la communauté de communes
Mellois en Poitou
au 1^{er} janvier 2019

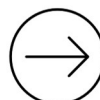


ORGANISATION AU SERVICE DES MISSIONS



55
Agents

PRÉVENTION



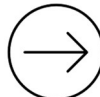
Programme de prévention des déchets
Tri à la source des biodéchets

RÉEMPLOI



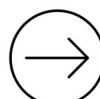
Étude pour la mise en place d'un
dispositif territorial

RECYCLAGE



Collecte sélective
Déchèteries

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Construction TVME SMITD

ÉLIMINATION

Traitement des OM et
des encombrants
délégué au SMITD

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Ensemble,
réduisons nos déchets

Réduire la quantité de déchets produits pour :

- économiser les matières premières,
- limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits,
- limiter les impacts environnementaux et financiers liés à la gestion des déchets.

ÉCO-EXEMPLARITÉ
La collectivité s'engage

ÉDUCATION
Transmettons les bons gestes

COMMUNICATION
Ensemble, réduisons nos déchets

Programme Local de Prévention des
Déchets Ménagers et Assimilés
(PLPDMA)
Depuis juillet 2021

R3
Prolonger la vie de nos objets

BIODÉCHETS
Nos déchets sont une ressource

PROFESSIONNELS
Tous acteurs, tous responsables

GASPILLAGE ALIMENTAIRE
Gaspillons moins, mangeons mieux

LES OBJECTIFS

→ Entre 2019 et 2027



550,91
kg/hab.
2019



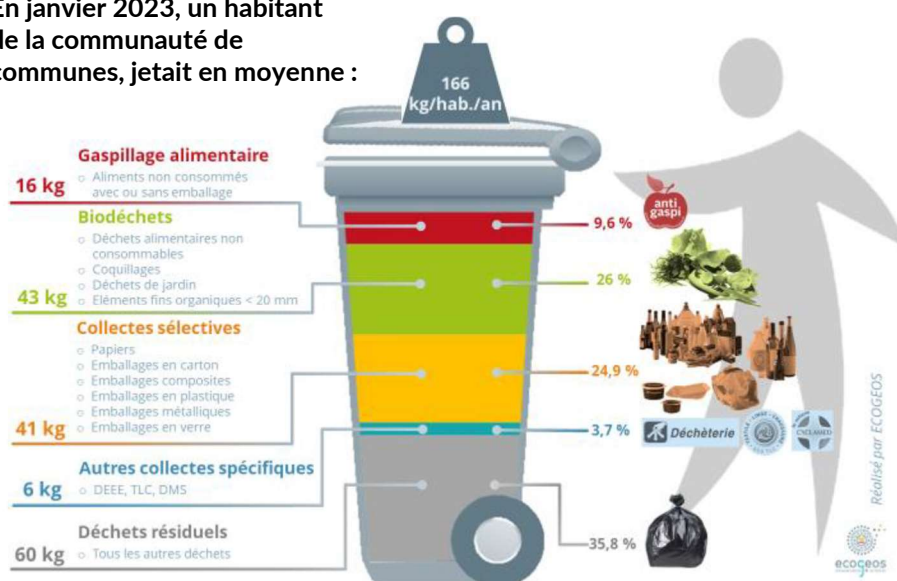
411
kg/hab.
2027



Soit une baisse de 25 % de l'ensemble
des déchets ménagers et assimilés

→ S'adapter au contexte

En janvier 2023, un habitant
de la communauté de
communes, jetait en moyenne :



→ Un service de proximité



Valérie PORTA
Chargée de prévention
et développement

Jean-François SIMIONI
Animateur jardin au
naturel



Elodie MARTIN
Cheffe de service
Prévention des déchets



Benjamin HAMAIDE
Ambassadeur de
prévention et gestion
des déchets



Rachel GAULTIER
Ambassadrice de
prévention et gestion
des déchets

→ Nos déchets sont une ressource

DÉVELOPPER
L'ACTION DE
BROYAGE DE LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES



- ➔ 6 opérations sapin dans les communes
– environ 210 sapins broyés – 14 jours
de locations (déc-janv et fév)
- ➔ 113 jours de location des broyeurs (85
en 2022)



Objectifs PLPDMA 2023 : 150
jours broyeur par les usagers et
30 jours par les communes

FACILITER LE
COMPOSTAGE



- ➔ 470 composteurs distribués
- ➔ 4 composteurs collectifs mis en place et 1
temporaire
- ➔ Gratuité des composteurs depuis le 1^{er} octobre
2023
- ➔ Distribution collective avec formation depuis le
1^{er} novembre 2023.



Objectifs PLPDMA 2023 :
400 composteurs

TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS EN RESTAURATION SCOLAIRE

Procédure



Rencontre

avec les agents de
restauration afin
d'identifier un ou
plusieurs agents
référents



Diagnostic

Pesée des déchets
sur 10 jours et
transmission des
données à
l'animateur jardin



Plan d'actions

- ✓ Formation des agents de
restauration
- ✓ Mise en place d'un composteur
- ✓ Mise en place d'un partenariat avec
les communes (pour récupération
broyat)
- ✓ Évaluation et suivi

Indicateurs

Nombre d'écoles compostant	7
Nombre d'écoles en cours d'équipement / en cours de diagnostic	22



Objectif 2024
100 % des écoles
équipées



PRÉVENTION DES DÉCHETS

LES RÉSULTATS 2023



ZOOM SUR LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Objectifs :
centrer la communication sur
l'intervention directe auprès de
la population et des différents
acteurs identifiés.

Animations



15 réalisées

338 personnes
sensibilisées



Objectifs PLPDMA 2023 :
10 animations et 300
personnes sensibilisées

Sensibilisation en porte à porte

1557 personnes
sensibilisées et
2269 avis de
passage

91 jours 1/2 réalisés



Objectifs PLPDMA 2023 :
1000 personnes et 100
journées

→ Transmettons les bons gestes

BAISSER LA PRODUCTION DE DÉCHETS DES LIEUX D'ACCUEIL DES ENFANTS ET AUGMENTER LEUR VALORISATION

7

écoles engagées et
accompagnées par
année scolaire

2

Associations
partenaires
(Les ateliers de la
simplicité et la
Béta Pi)

60

interventions réalisées sur les
thématiques du tri sélectif,
compostage, jardinage au naturel,
et gaspillage alimentaire.



Objectifs PLPDMA 2023 :
Formations : 2
Nombre d'ateliers : 15
Nombre de sites : 7
Nombre d'enfants sensibilisés : 525

2

Formations aux
agents sur le tri
(TAP Brioux et
école/collège
Savio)

1097

Enfants
sensibilisés



NEW
NEW
NEW
NEW

Création d'une **MALLE
PEDAGOGIQUE** à destination des
TAPs ou écoles et **FORMATION** à
son utilisation



→ Tous acteurs, tous responsables

BAISSER LA PRODUCTION DE DÉCHETS DES ENTREPRISES ET AUGMENTER LEUR VALORISATION



Entreprises signataires
de la charte de
valorisation et réduction
des déchets



Entreprises rencontrées
suite à des
caractérisations



Echanges, diagnostic et rappel
des consignes de tri auprès des
25 professionnels du centre
bourg de Melle.



Objectifs PLPDMA 2023 :
Entreprises : 5

8

PRÉVENTION DES DÉCHETS

LES RÉSULTATS 2023

→ Prolonger la vie de nos objets

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES CAFÉS REPARATIONS



- ✓ 3 associations (Beta Pi, Ecemer, la boîte à UtileS)
- ✓ 30 cafés réparation
- ✓ 181 objets réparés



Objectifs PLPDMA 2023 :
Objets réparés : 100
Association : 3
Café réparation : 10

MISE EN PLACE DE CAISSONS DE RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIES



Ressourcerie :

- ✓ 22T185 d'objets détournés dont 14T5 d'apports volontaires et 7T6 collectées en déchèterie.

Emmaüs :

- ✓ 480 m3 d'objets détournés.
- ✓ 33 collectes.



Objectifs PLPDMA 2023 :
Association : 4
Nombre de déchèterie : 3
Tonne déchets détournés : 200

GRATIFERIA

Objectif : impulser une nouvelle dynamique sur le don en organisant une manifestation où l'on peut donner et/ou se servir sans contrepartie.



3900
Objets détournés

3
Partenaires

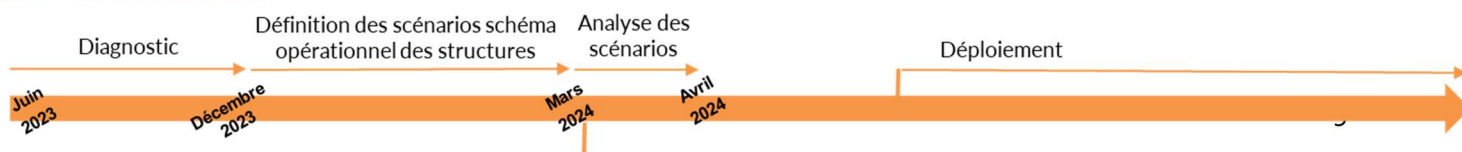
350
Visiteurs



Objectifs PLPDMA 2023 :
Objets détournés : 150
Partenariat : 4
Nombre de visiteurs : 150



Étude pour la mise en place d'un dispositif de recyclerie / ressourcerie sur le territoire



COLLECTE DES DMA

Déchets Ménagers et Assimilés

8477

Bacs collectifs
(OM et emballages)

10

Camions de
collecte

4

Camions grues

10

Déchèteries

327

Points tri

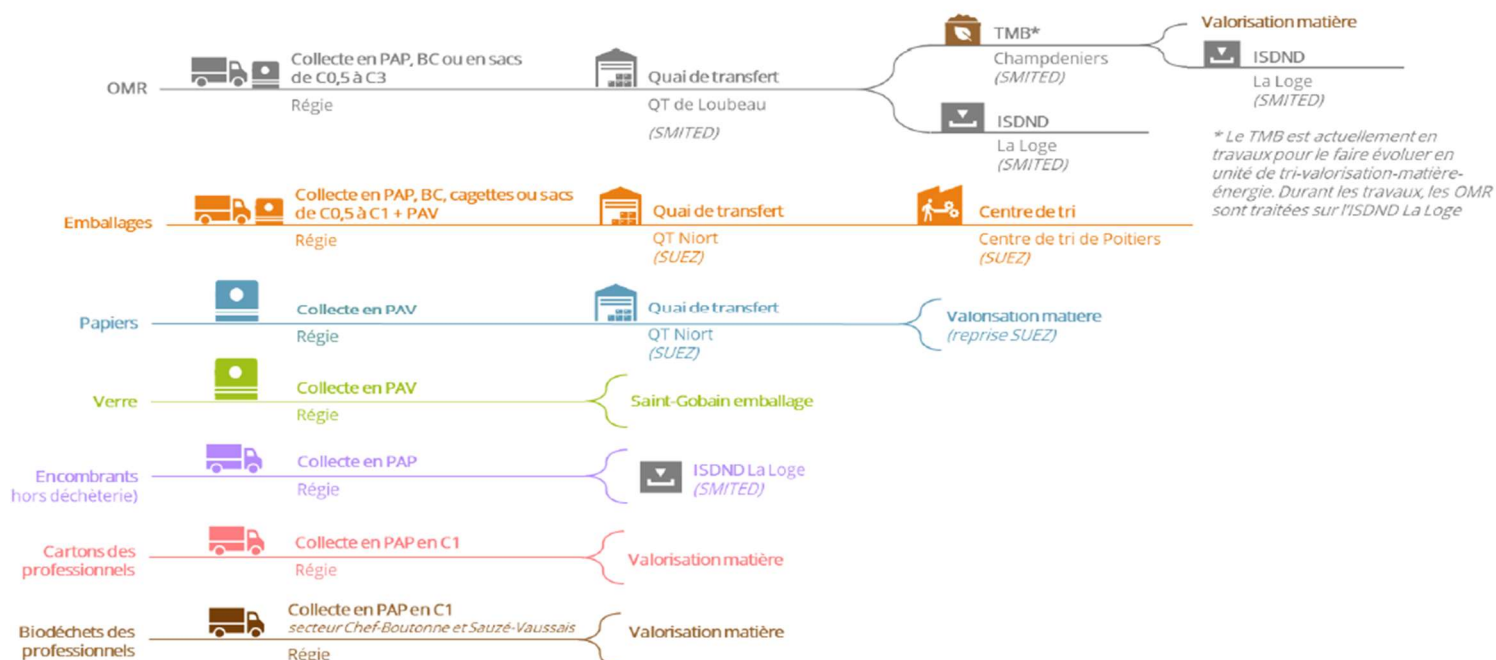
4 plateformes de
déchets verts

5 ISDI

LES DÉCHÈTERIES



LES COLLECTES





OBJECTIFS

2027

Année de référence 2019

-15% OM

**-39% DE DÉCHETS
DÉCHÈTERIES**

→ Des déchèteries

aux centres de valorisation

Le tri pour le réemploi et la valorisation sont la règle, les déchets ultimes doivent rester l'exception.

Afin d'atteindre les objectifs, d'améliorer les modalités d'accueil et les conditions de travail des agents, la communauté de communes a entamé une transformation de ses déchèteries et des projets sont à venir :

- Mise en conformité
- Réflexion sur le maillage des déchèteries sur territoire
- Réaménagement
- Développement des filières REP
- Mise en place de la gestion des accès
- Étude sur la tarification des professionnels
- Transformation du métier et formations afférentes
- Doublon des agents de valorisation
- Développement des partenariats avec associations / économie solidaire

→ L'amélioration du geste de tri

La sensibilisation en porte à porte est réalisée lors du déploiement de nouveaux projets mais également dans le cadre de la procédure d'application du règlement de collecte.

Ainsi, les agents de proximité ont été amenés à intervenir dans les foyers à la suite des constats des agents de collecte, des agents communaux ou à la suite des caractérisations qu'ils mènent eux-mêmes tout au long de l'année.

L'objectif est d'intervenir au mieux auprès de la population pour rappeler les consignes de tri mais également informer des actions de prévention de la communauté de communes et notamment des outils mis à disposition pour le broyage et le compostage.

Aussi, en 2023, 2 674 bacs ont été caractérisés et 1557 personnes sensibilisées en porte à porte.



→ L'optimisation de l'activité Ordures Ménagères et Collecte Sélective

Pour l'harmonisation des pratiques, l'atteinte des objectifs en matière de déchets et la maîtrise des coûts.

Optimiser

- Étude sur la fréquence de la collecte en PAV
- Étude pour l'optimisation du coût de traitement du verre en cours

Évaluer

- Mise en place d'un suivi « refus de tri »
- Étude d'impact de la collecte en porte à porte des encombrants
- Étude sur la collecte des cartons de professionnels
- Étude sur la redevance spéciale

Progresser

- Généralisation du tri à la source des biodéchets
- Mise en place du tri hors foyer



TRAVAUX 2024

Étude pour le remaniement de la
Redevance Spéciale ;

Évolution de la collecte biodéchets à
la suite de l'étude sur la généralisation
du tri à la source des biodéchets ;

Étude sur le devenir de la collecte des
cartons ;

Évolution de la tarification en
déchèteries des professionnels.

→ La collecte des cartons

La collecte des cartons de professionnels s'effectue sur l'ancien territoire de la communauté de communes du Mellois et regroupe **80 professionnels** pour **98,52 tonnes** collectées.

→ La collecte des biodéchets

La collecte des biodéchets s'effectue sur l'ancien territoire de la communauté de communes Cœur du Poitou (cantons de Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais) pour **9 gros producteurs**. En 2023, **34,260 tonnes** ont été collectés.

→ La Redevance Spéciale

Depuis le 1^{er} juillet 2021 la Redevance spéciale a été généralisée à l'ensemble de la communauté de communes selon les règles d'application suivantes :

- La structure tarifaire de cette RS est établie en fonction du volume du (des) bac(s) présenté(s) à la collecte et leur fréquence de collecte. Les bacs mis à disposition par la collectivité sont proposés en différents volumes, suivant la production des déchets. Ils sont facturés sur leurs contenances nominales.
- Pour les personnes assujetties à la TEOM, la RS n'est applicable qu'à partir de 1320 litres hebdomadaires. Dans le cas des entreprises ou collectivités exonérées, elle est applicable dès le premier litre collecté.
- Mode de calcul de la RS = (Nombre de litres mis à disposition x fréquence de collecte hebdomadaire) x Prix au litre - montant de la TEOM (sur justificatif fiscal) *
- TARIF 2023 de la RS : 0,76€ le litre (pas d'évolution depuis la fusion).

→ La tarification en déchèteries

Certains déchets sont facturés aux professionnels afin que la dépense de leur traitement ne pèse pas sur les seuls ménages du territoire.

Matériaux	Tarifs 2023
Encombrants	28,50 € / m ³
Bois	18,50 € / m ³
DDS	1,10 € / kg
Végétaux	14,50 € / m ³
Inerte territoire	21 € / m ³
Inerte hors territoire	53 € / m ³
Déchets en mélange	29 € / m ³

→ L'évolution de DMA



Pour une meilleure lecture des tableaux suivants :

- OMA : Ordures Ménagères + Collecte sélective
- DMA : OMA + déchets de déchèteries
- *HG : Hors Gravats
- **AG : avec Gravats
- Population communautaire (référence CITEO) : 47 387 habitants

Entre 2010 et 2023

- 25 % des OM

Le + : 109 tonnes de papiers collectés en partenariat avec 14 associations

+ 140 % des emballages

QUANTITÉ COLLECTÉE (en tonne)

QUANTITÉ (en tonne)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	ÉVOLUTION 2022/2023
OM	8827.58	8811.61	8825	8551	7887	7489.79	- 5.04 %
Emballages	1006.61	1064.70	1098.62	1239.64	1602,64	1892.44	18.08 %
Papier	998.57	1017.12	890.41	1010.33	898,12	720.42	-19.79 %
Verre	1919.66	1910	1965.20	1961.07	2060,75	1960.52	-4.86 %
OMA	12752.42	12803.43	12779.23	12762.04	12448,51	12063.17	-3.09 %
Déchèteries (hors gravats)	11214.68	13204.59	14593.81	18143.78	15116.46	15861.14	+4.92%
DMA (hors gravats)	23967.10	26008.02	27373.04	30905.82	27564.97	27924.31	+1.30%
Gravats	6592.86	5236.96	4986.49	9851.78	10646.82	8470.72	-20.44%
DMA (avec gravats)	30556.96	31244.98	32359.53	40757.60	38211.78	36395.03	-4.75%

QUANTITÉ COLLECTÉE PAR HABITANT (en kg par habitant et par an)

QUANTITÉ (en kg par habitant)	Base 2010	2020	2021	2022	2023	ÉVOLUTION 2020/2023	ÉVOLUTION 2022/2023	ÉVOLUTION 2010/2023
Population de référence		48 168	47 857	47 614	47 387			
OM	210,73	183.22	178,69	165,64	158.06	-13.72%	- 4.57 %	- 24.99 %
Emballages	16,63	22.81	25,90	33,66	39.94	+75%	18.66 %	140.17 %
Papier	26,23	18.49	21,11	18,86	15.20	-17.79%	- 19.41 %	- 42.05 %
Verre	29,97	40.80	40,98	43,28	41.37	+1.40%	- 4.41 %	38.04 %
OMA	291,56	265.31	266,68	261,44	254.57	-4.05%	- 2.63 %	-12.69 %
Déchèteries (hors gravats)	194,66	302.98	379.13	317.48	334.71	+10.47%	+5.42 %	+71.95 %
DMA (hors gravats)	486,22	568.28	645.78	578.93	589.28	+3.70%	+1.79 %	+21.20 %
Gravats	70.95	103.52	205.86	223.61	115.45	+11.52%	-48.37 %	-56.53 %
DMA (avec gravats)	557,17	671.80	851.66	836.06	691.83	+2.98%	-17.25 %	24.17 %

Entre 2010 et 2023



**+ 72% DÉCHETS
DE DÉCHÈTERIES**

(hors gravats) par habitant

Le PLPDMA et le nouveau mode de collecte permettent l'atteinte de objectifs fixés en termes de baisse des OM et d'augmentation du tri des emballages.

Les enjeux pour les années à venir concernant les déchets de déchèteries.

COLLECTE DES DMA

ZOOM SUR LES DÉCHÈTERIES

→ Les déchets acceptés

	Brioux / Boutonne	Celles /Belle	Chef- Boutonne	Chey	La Mothe St Héray	Melle	Mougon	Rom	Sauzé- Vaussais	St Vincent la Chatre
Batterie	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	
Bois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Capsules de café	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓
Carton	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cartouches d'imprimante	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	
DASRI			✓						✓	
D3E	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	
Déchets dangereux	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	
Ferraille	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	
Gravats	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	
Huile minérale	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	
Huile végétale	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	
Lampes et néons	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	
Mobilier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Piles et accumulateurs	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	
Plâtre			✓						✓	
Pneus	✓		✓						✓	
Polystyrène	✓	✓	✓			✓	✓		✓	
Radiographies	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	
Textiles	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	
Tout venant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Végétaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

→ L'évolution des quantités collectées

Hors gravats (en tonne) sur 3 ans



Déchèterie	2021	2022	2023
Brioux s/ Boutonne	1776.38	1574.29	1524.29
Celles s/ Belle	1664.02	1143.52	1541.28
Chef-Boutonne	2445.64	2432.74	2102.27
Chey	331.22	300.03	391.97
La Mothe Saint Heray	839.82	650.70	709.75
Melle	4240.18	3656.57	4016.42
Mougon	3487.49	2060.05	2149.02
Rom	263.87	224.12	269.956
Sauzé-Vaussais	3064.71	3033.82	3037.86
St Vincent la Chatre	30.44	40.62	118.51
TOTAL	18143.78	15116.46	15861.31

Avec gravats (en tonne) sur 3 ans

Déchèterie	2021	2022	2023
Brioux s/ Boutonne	3811.588	2679.893	2343.495
Celles s/ Belle	3000.399	2262.716	2050.398
Chef-Boutonne	3080.844	3647.542	3137.472
Chey	331.22	300.030	391.968
La Mothe Saint Heray	1001.421	941.901	992.747
Melle	5144.179	5058.185	6062.826
Mougon	4994.896	3307.250	2955.428
Rom	263.870	224.120	274.756
Sauzé-Vaussais	663.708	7301.020	6004.261
St Vincent la Chatre	30.440	40.616	118.508
TOTAL	27995.564	25763.273	24331.859

Par type de matériaux (en kg par habitant et par an)

Matériaux	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Batteries	0.17	0.12	0.12	0%
Bois	42.92	38.40	39.67	+ 3.30%
Capsules de café usagées	0.07	0.05	0.05	0%
Carton	9.70	9.96	9.88	- 0.80%
Cartouches d'imprimantes	0.01	0.01	0.02	+1%
D3E	12.14	11.71	11.64	-0.60 %
DASRI	0.01	0.01	0.01	0%
DDS (Eco- organismes)	0.85	0.73	0.69	-5.48%
DDS (hors éco- organismes)	2.15	1.77	1.77	0%
Ferraille	20.24	15.58	14.98	-3.85%
Filtres à huiles	0.06	0.05	0.07	+40%
Gravats	205.86	223.61	178.76	-20.05%
Huile minérale	0.54	0.46	0.60	+30.43%
Huile végétale	0.04	0.04	0.08	+100%
Lampes et tubes fluorescents	0.04	0.05	0.06	+20%
Mobilier	19.50	22.48	24.46	8.81%
Piles	0.11	0.10	0.10	0%
Plâtres	2.59	2.60	2.36	-9.23%
Pneus	0.64	0.45	0.63	+40%
Polystyrène	0.36	0.33	0.28	-15.15%
Radiographies usagées	/	0.01	0.01	0%
Textile	0.52	0.50	0.96	+92%
Tout venant	56.85	57.26	58.63	+2.39%
Végétaux	209.40	154.81	167.64	+8.29%
TOTAL	584.98	541.08	513.47	-5.10%



Entre 2022 et 2023

+ 2% Tout venant

+ 8% Végétaux

TRAITEMENT DES DMA

Déchets Ménagers et Assimilés

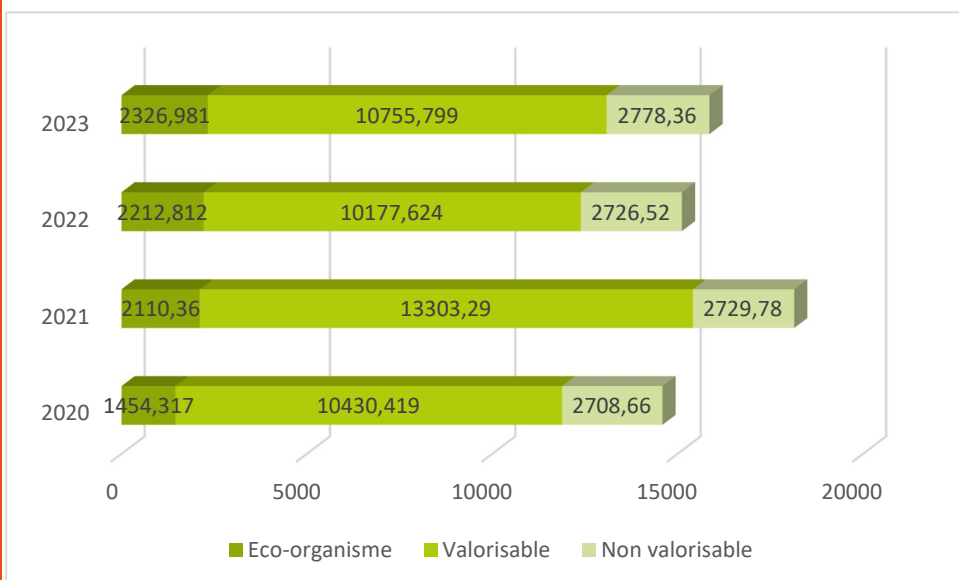


49 %
Recyclage /
valorisation matière

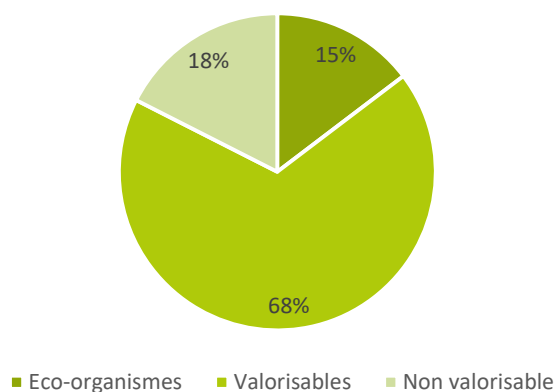
51 %
Stockage
Dont 55% en ISDND
et 45% en ISDI

FOCUS DÉCHÉTERIES

→ Évolution du mode de traitement hors gravats



Mode de traitement 2023



→ Le réemploi

LE TEXTILE

Le textile est collecté sur 6 des déchèteries du territoire (Brioux sur Boutonne, Celles sur Belle, Chef-Boutonne, Melle, Mougou et Sauzé-Vaussais) pour **45,571 tonnes** collectés en 2023.



+ De filières
de
valorisation



LES OBJETS

Présence de caissons de réemploi :

- Déchèterie de Melle
La boîte à Utiles
7T6 d'objets détournés
- Déchèterie de Sauzé-Vaussais
Emmaüs
480 m3 d'objets détournés



TRAITEMENT DES DMA

FOCUS SUR LES ISDI

Définition des déchets inertes : regroupent les matériaux naturels non souillés : pierres, briques, tuiles, carrelages, terres, déblais, gravats non pollués, ...

→ La fréquentation



Entre 2022 et 2023

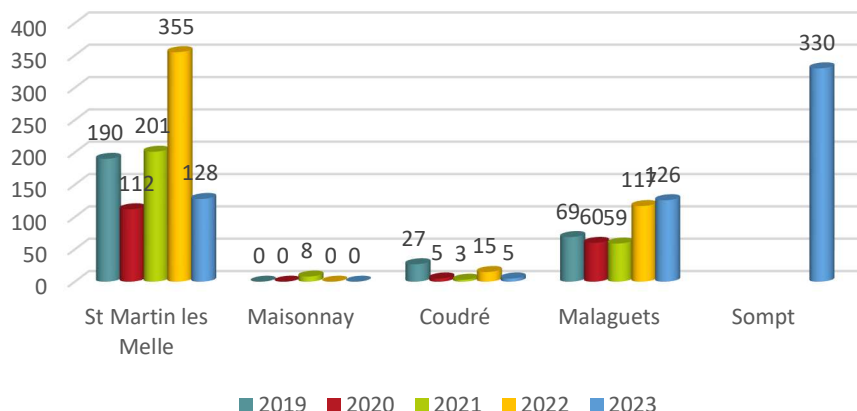
- 48 %

→ Les tonnages



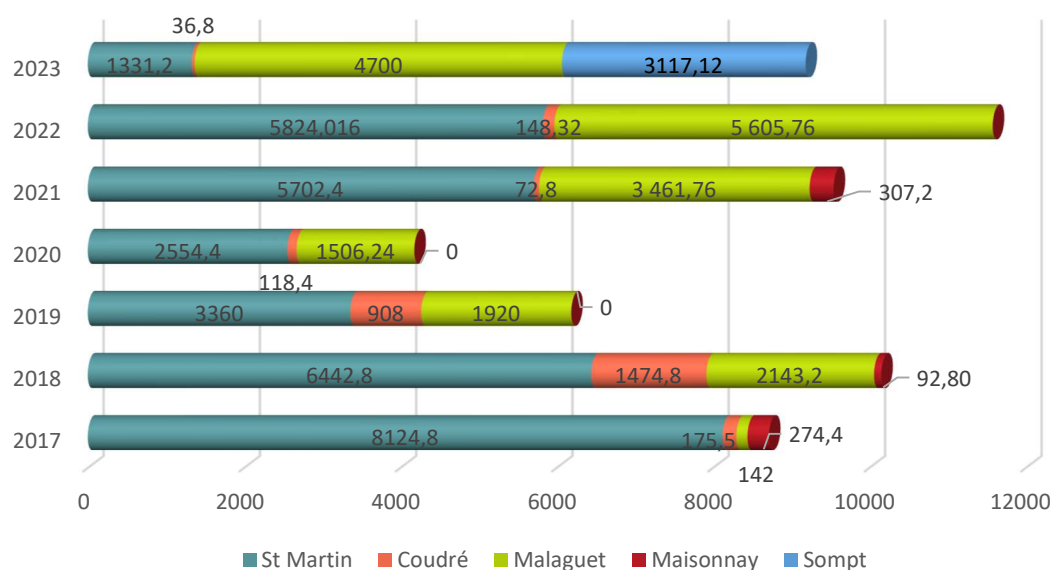
Des ISDI à la
valorisation

Fréquentation des ISDI 2019-2023
en nombre de passage



Les apports directs des particuliers représentent 1,19 % et les 98,81 % restant proviennent des déchèteries.

Tonnage déposé dans les ISDI de 2017 à 2023 par site



Les apports en gravats sont très fluctuants d'une année à l'autre.

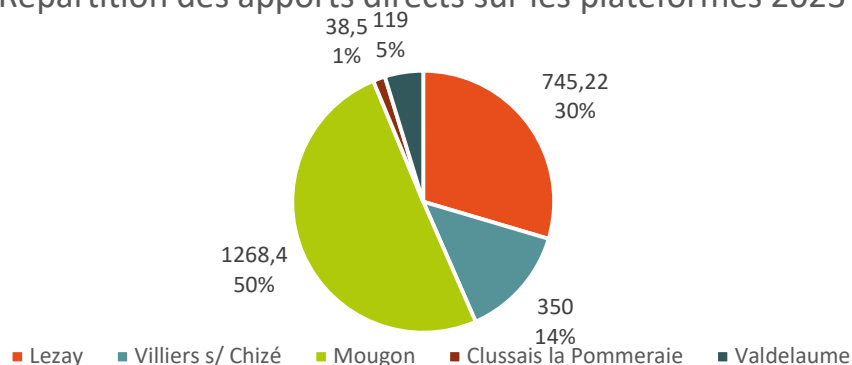
→ Partenariat avec les agriculteurs

Les déchets verts du territoire sont accueillis en déchèteries et sur les plateformes dédiées uniquement à ce flux. La collectivité a mis en place la filière de valorisation de co-compostage qui consiste à broyer les déchets verts, les mélanger à du fumier, réaliser des andains, et épandre sur les terres agricoles afin de fertiliser les sols. Des partenariats sont passés avec des agriculteurs intéressés. Des analyses et un suivi sont réalisés par la chambre d'agriculture pour le compte de la collectivité.

Afin d'optimiser les coûts, les flux accueillis sur certaines déchèteries sont transférés sur un nombre réduit de sites permettant de les regrouper plutôt que de multiplier les lieux de broyage.



Répartition des apports directs sur les plateformes 2023



La plateforme de déchets verts de Lezay reçoit 30% des apports directs.

→ Tonnages

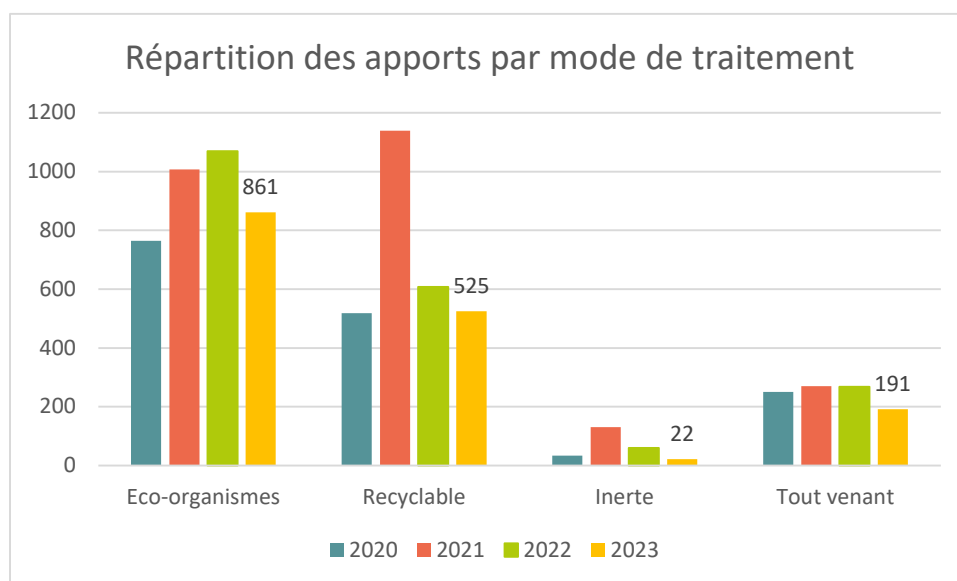
Site de broyage	Provenance des végétaux	Tonnage global reçu sur site
Lezay	- Déchèterie de La Mothe St Heray - Déchèterie de Chey - Déchèterie de Rom - Déchèterie de St Vincent la châtre - Apports directs	1416.80
Mougon	- Déchèterie de Celles s/ Belle - Déchèterie de Mougon	1968.12
Sauzé-Vaussais	- Déchèterie de Sauzé-Vaussais	1569.05
Brioux s/ Boutonne	- Déchèterie de Brioux s/ Boutonne	551.25
Chef-Boutonne	- Déchèterie de Chef-Boutonne - Collecte des biodéchets	1073.45
Melle	- Déchèterie de Melle	2110.43
Villiers s/ Chizé	- Apports directs	350
Valdelaume	- Apports directs	119
Clussais la Pommeraie	- Apports directs	38.50

La collecte des encombrants en porte à porte réalisée **2 fois par an** sur inscription.

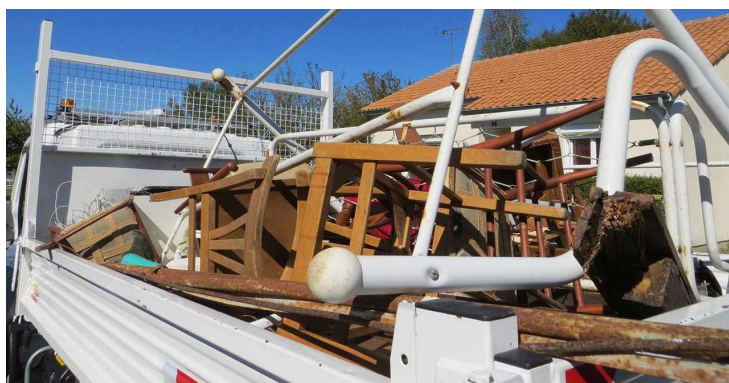
En 2023 :

- **319 foyers** ont utilisé le service soit une **baisse de 14,25 %** par rapport à 2022.
- **301,5 m³** de déchets collectés soit une hausse de 5,25% par rapport à 2022.

Le secteur utilisant le plus ce service reste le lezayéen, ce qui peut s'expliquer par le manque d'une déchèterie équipée de suffisamment de filières sur le secteur, entraînant pour les usagers des déplacements obligatoires à Melle ou Sauzé-Vaussais.



Enfin, en matière de réemploi, la marge de manœuvre est limitée puisque 3 objets ont été jugés réparables et 6 en bon état sur les 1599 récupérés.



BILAN FINANCIER

Déchets Ménagers et Assimilés

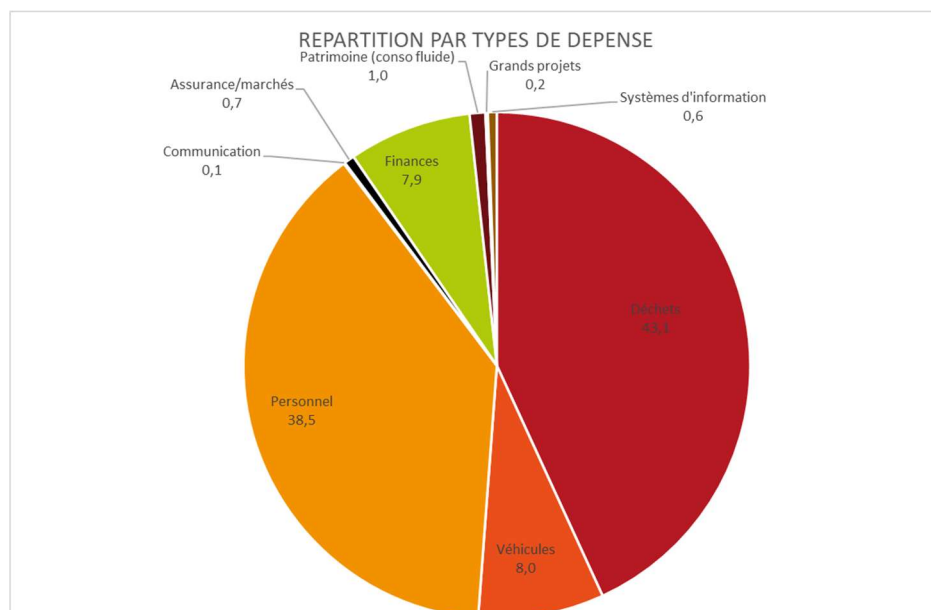
64%
des dépenses
OM et Tout venant



OM
20% des tonnages
40% des coûts

DÉPENSES

→ Les types de dépenses



→ Les prestations

En 2023, le montant total du budget TEOM relatif aux prestations extérieures était de **1 151 834 €**.

L'augmentation est constante ces dernières années.

→ Augmentation des DMA

→ Hausse des tarifs

→ Lavage des containers

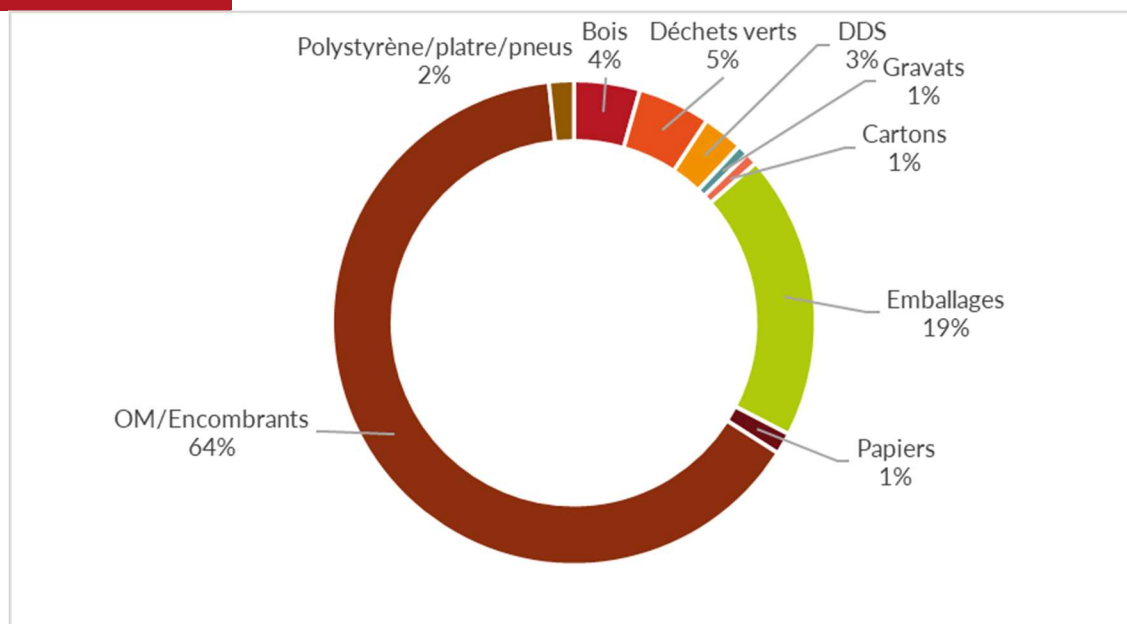
Les prestations en lien avec le traitement des déchets (hors OM et tout venant) représentent **16 %** des dépenses de fonctionnement du budget TEOM.

Objets	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Bois	67 093	148 029	132 322	152 996	154 706	126 782	132 918
Broyage déchets verts	94 446	66 803	60 116	88 871	108 787	106 306	132 219
DDS	71 950	92 383	69 815	74 663	82 372	73 410	82 129
Retournement andains	6 122	4 635	10 364	4 736	8 894	11 242	6 773
Analyses compost	4 001	2 997	3 530	2 611	2 648	3 243	3 007
Chambre d'Agriculture	5 355	2 856	5 400	7 236	6 367	7 404	7 404
Huiles et filtres	3 566	4 460	2 655	264	5 042	0	0
Gravats	8 712	22 933	14 587	8 957	13 944	13 938	22 479
Polystyrène	5 923	7 339	7 594	7 313	9 876	13 404	14 627
Evacuation pneus	1 831	5 163	1 512	1 710	3 135	1 972	1 562
Cartons	18 562	23 201	17 232	18 620	23 964	24 279	24 534
Entretien vêtements de travail	4 643	15 105	14 733	12 694	4 711	27 603	39 311
Tri des emballages	215 709	228 832	241 474	251 693	364 661	404 716	507 786
Tri des papiers	-	-	-	-	63 217	53 815	43 290
Lavage containers	15 439	23 543	29 425	28 587	25 660	79 372	133 795
Epandage	5 158	11 862	0	0	0	0	0
Emballages souillés	0	0	0	1 518	0	0	0
Évacuation SICTOM	0	0	0	4 016	0	0	0
Total prestations	528 511	660 142	610 759	666 486	877 985	947 485	1 151 834

BILAN FINANCIER

→ Le traitement des déchets

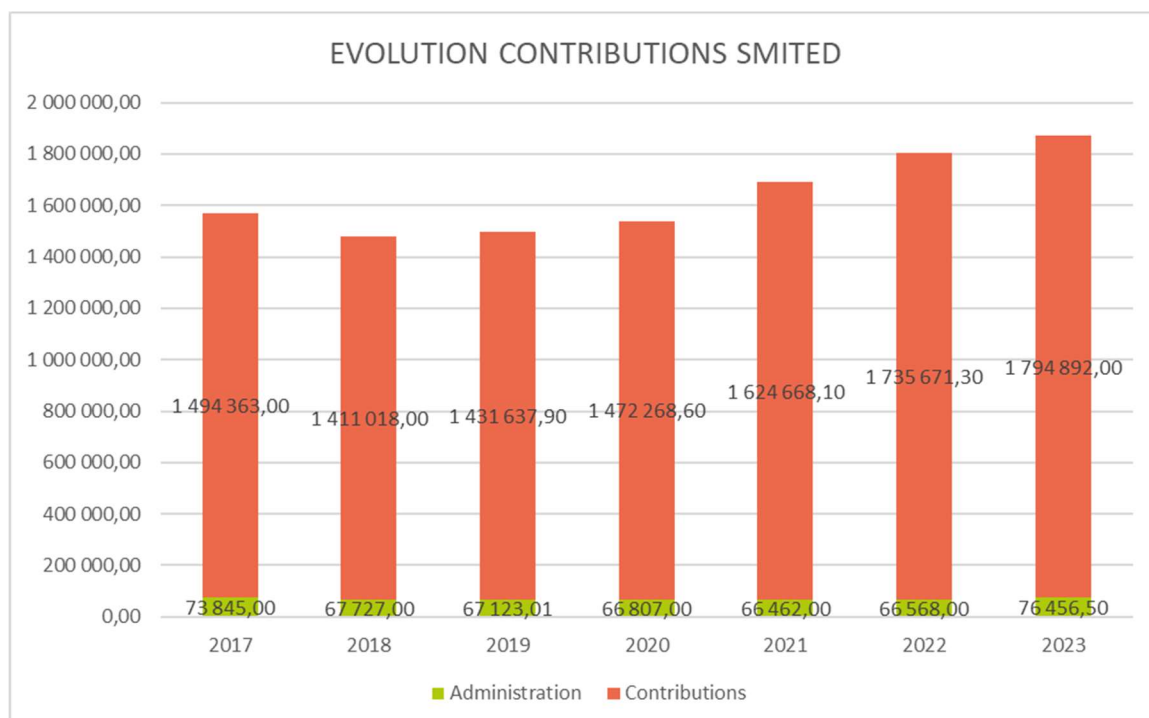
Répartition des coûts par type de déchets



On observe que la part des déchets non valorisables dans les coûts de traitement totaux est de 65%. Elle correspond aux ordures ménagères et au tout venant.

→ Le traitement des résiduels

Le SMITED traite les OM et Tout-venant produits sur la communauté de communes.



Entre 2022 et 2023

+ 11%
(du coût à la tonne)

La baisse des OM ne suffit pas face à la hausse du coût à la tonne des contributions versées pour le traitement des Ordures Ménagères et tout venant qui est passé 137,25 € HT pour 2022 à 152€HT en 2023.

La participation SMITED représente **26 %** des dépenses de fonctionnement du budget TEOM.

→ La tarification

La TEOM

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la TEOM a été généralisée à l'ensemble du territoire de la communauté de communes

Pour rappel, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation et du taux déterminé par la collectivité en charge de la gestion des déchets, la communauté de communes Mellois en Poitou sur notre territoire.

La TEOM permet de financer l'ensemble des prestations de collecte (OM, PAV, déchèteries, ...), de gestion des flux, de prévention et de modernisation des équipements. Au-delà de la gestion des déchets, cette taxe s'inscrit dans une politique plus générale visant l'occupation des surfaces bâties (taux d'occupation et urbanisme) et la solidarité communautaire.

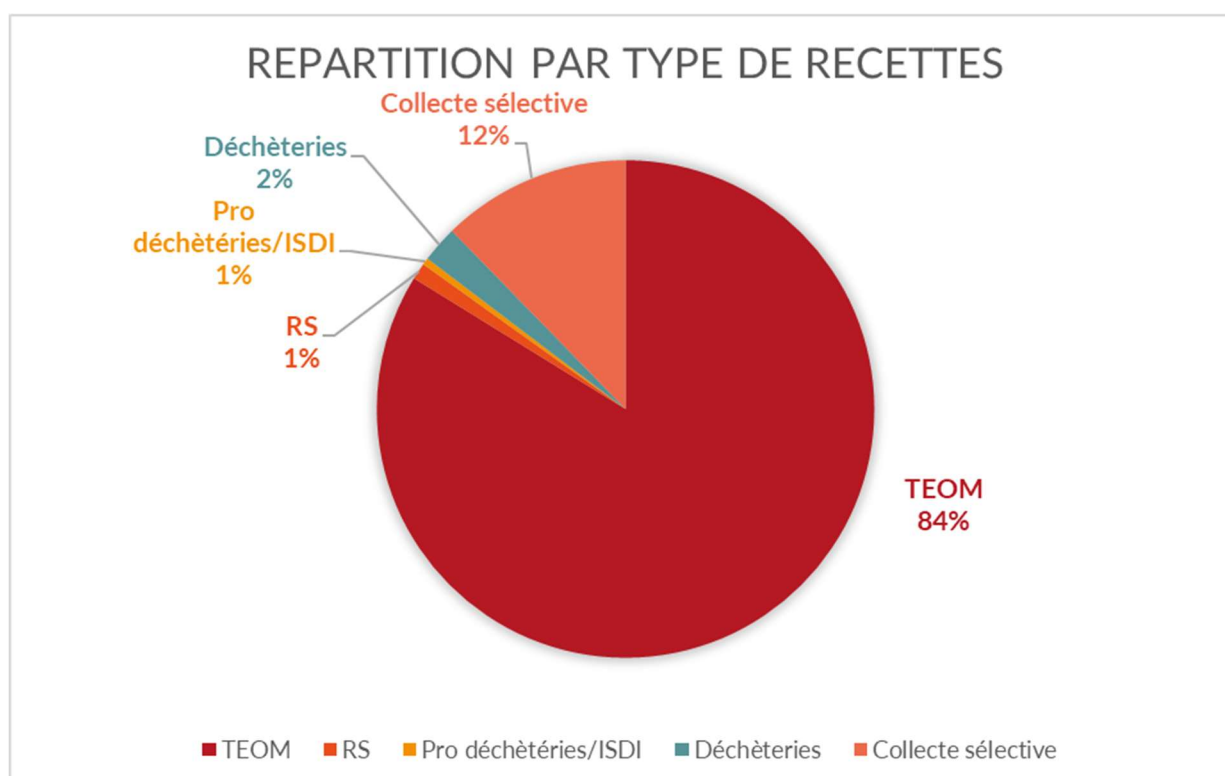
La Redevance Spéciale

Informations page 12

La tarification des professionnels en déchèteries

Informations page 12

→ Les types de recettes



La TEOM représente 84% des recettes globales. Les ventes de matériaux issus de la collecte sélective sont à hauteur de 12% contre 20% en 2022 malgré la hausse du geste de tri, ce qui s'explique par la chute importante des prix de reprise des matériaux et les reports d'expédition aux repreneurs. Celles générées par l'activité des déchèteries passent de 4% à 2%. Les tarifications aux entreprises représentent 2%.

Face à ces chutes de plus de 50% des ventes de matériaux, la part de la TEOM dans le financement a augmenté.

BILAN FINANCIER

→ Les modalités de financement

À la suite de la généralisation de la TEOM sur l'ensemble du territoire, les taux ont été lissés en 2020 et 2021 avec un effet d'aubaine en 2020, expliquant la baisse du produit entre ces 2 années. La hausse du produit de la TEOM entre 2021 et 2022 est due à l'évolution des bases, le taux n'ayant pas été modifié.

On constate une baisse de la vente de matériaux de plus de 420 000€ entre 2022 et 2023 en raison de la fluctuation du marché.

Face aux enjeux de la politique, l'augmentation des coûts de traitements des déchets, les investissements nécessaires et la chute des prix de revente des matériaux, une hausse de la TEOM a été votée en 2023.

Objets		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
TOTAL TEOM		5 367 258,30	5 580 960,97	5 659 691,75	5 537 326,44	5 854 132,67	6 346 290,26	7 628 164,01
DMA	Produit de la TEOM (+REOM pour de 2017 à 20	4 177 662,29	4 232 625,68	4 401 824,58	4 476 947,00	4 429 794,00	4 617 264,00	6 266 253,00
	OP d'ordre	28 516,04	28 165,40	28 165,40	27 756,40	28 343,40	27 366,00	27 366,00
	Remboursement autres redevables	3 624,26	83 533,43	96 859,64	56 547,50	71 649,34	57 276,13	83 872,50
	Subvention CODEC / étude opitmisation		98 297,00	62 905,00	58 091,00	0,00	0,00	0,00
OM	Ventes composteurs + conteneurs	1 500,00	2 110,00	7 681,00	2 912,00	3 258,00	4 098,00	3 248,00
	Soutien métaux	18 076,89	9 689,24	5 573,80				
	Produits exceptionnels	133 147,37	4 148,00					
	Redevance spéciale (ex CC Coeur du Poitou)	20 775,24	17 026,66	15 820,60	13 469,01	48 598,80	75 592,15	80 758,31
Déchèteries / ISDI	Revente matériaux déchèteries	96 482,59	133 351,55	66 766,54	52 415,19	270 048,01	196 305,01	84 609,24
	Location broyeurs	1 070,00	870,00	2 830,00	2 020,00	3 010,00	3 430,00	2 927,00
	Pro ISDI et déchèteries	37 285,93	26 316,16	52 783,53	35 401,31	37 142,70	38 475,72	33 836,61
	Cartes déchèteries	90,00	110,00	40,00	60,00	0,00	280,00	85,00
	OCAD3E	32 983,20	47 746,83	39 001,49	38 475,52	40 386,27	38 953,25	41 086,30
	Eco-DDS	1 335,22	1 634,85	6 731,72	9 682,36	6 088,04	5 738,26	5 244,89
	Eco-mobilier	23 619,01	43 390,39	39 263,26	47 730,05	44 414,67	44 765,59	48 076,00
	Revente matériaux collecte sélective	199 696,56	272 933,50	233 247,73	119 248,01	290 601,48	497 831,69	182 718,17
CS	CITEO Papier	53 943,23	53 575,78	52 947,84	53 837,36	23 144,22	95 900,65	81 778,68
	Produits exceptionnels		5 956,61			9 364,24		4 404,83
	Appel à projet CITEO							27 056,96
	CITEO	537 450,47	519 479,89	547 249,62	542 733,73	548 289,50	643 013,81	654 842,52

→ Le budget 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges à caractère général	2 073 828,92€
012-Charges de personnel	2 752 749,34€
65-Autres charges de gestion courante	1 905 023,18€
66-Charges financières	11 770,38€
67-Charges exceptionnelles	3 216,18€
68-Dotations aux amortissements	7 344€
042-Opération d'ordre entre sections	550 280,17€
TOTAL DÉPENSES	7 304 212,17€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
013-Atténuation de charges	83 872,50€
042-Opération d'ordre entre sections	38 127,66€
70-Produits de services	388 410,33€
73-Recettes fiscales	6 266 910€
74-Subventions et participations	830 964,11€
75-Autres produits de gestion courante	1,72€
77-Produits exceptionnels	41 603,88
TOTAL RECETTES	7 649 890,2€
RÉSULTAT	345 678,03€

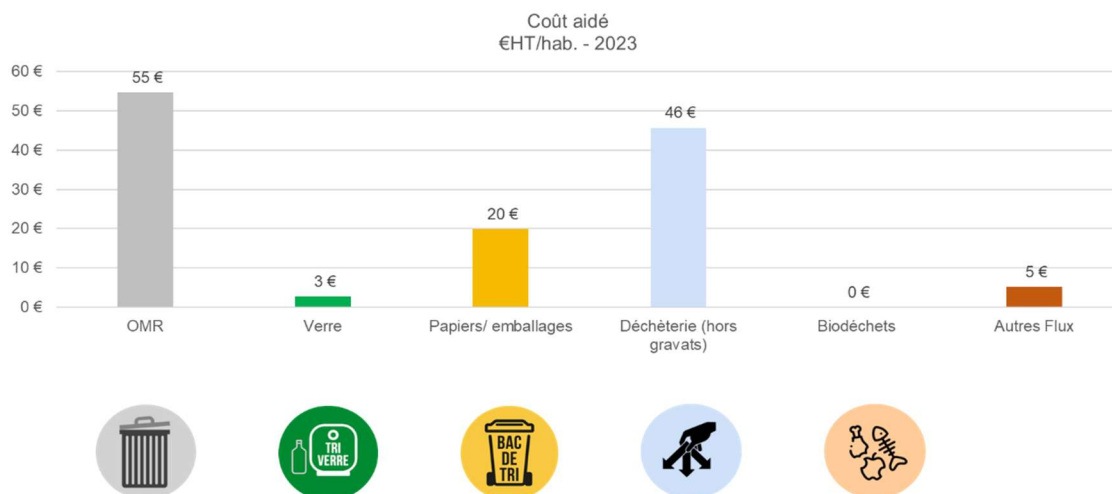
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
16-Emprunts et dettes	313 244,77€
20-Immobilisations incorporelles	93 010,16€
21-Immobilisations corporelles	1 023 350,68€
23-Immobilisations en cours	687 815,26€
040-Opération d'ordre entre sections	38 126,66€
TOTAL DÉPENSES	2 155 547,53€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Opération d'ordre entre sections	550 280,17€
10-Dotations	313 523,72€
13-Subventions d'équipement perçues	27 057,96
TOTAL RECETTES	890 861,85€
RÉSULTAT	- 1 264 685,68€

BILAN FINANCIER

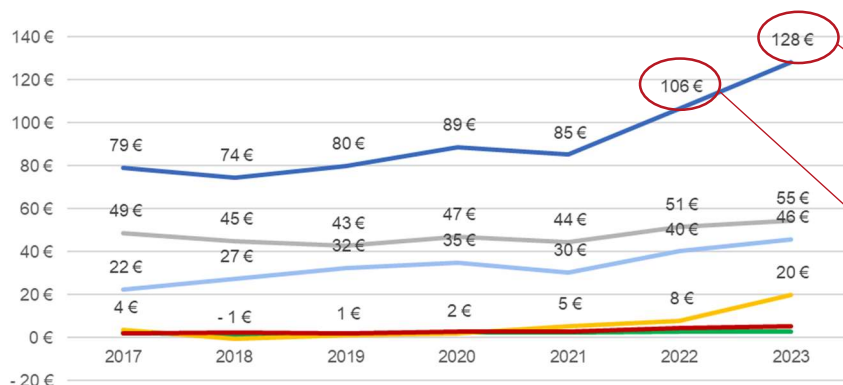
LE COUT AIDÉ

Coût aidé : ensemble des charges moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.

La matrice compta coût est un outil mis au point par l'ADEME pour aider les collectivités à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets. Elle est utilisée pour identifier des pistes de maîtrise des coûts, alimenter la réflexion pour la prise de décision et communiquer sur les données.



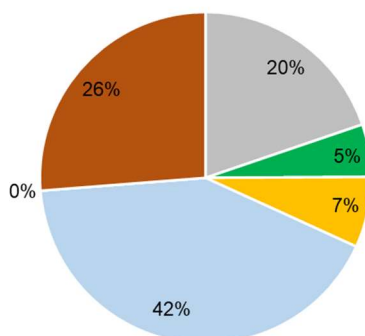
Evolution du coût aidé



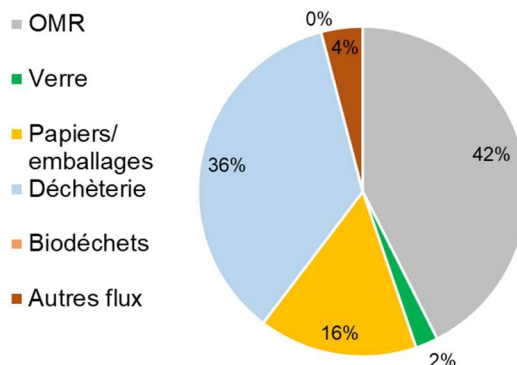
-Augmentation de la TGAP
-Investissements de la collectivité : Base vie, déchèterie de Lezay, fin du déploiement...
-Revente des matériaux en forte baisse

Augmentation des coûts

Ratio kg/hab.



Coût aidé €HT/hab.



Les OM représentent 20% des tonnages mais 42% du coût.
→ Flux le plus cher

Les déchèteries représentent 42% des tonnages mais 36% du coût.

PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION



OBJECTIFS

2027

Année de référence 2019

-15% OM

-39% DE DÉCHETS
DÉCHÈTERIES

VERS LA GESTION DES RESSOURCES

Des déchèteries aux centres de valorisation

Le tri pour le réemploi et la valorisation sont la règle, les déchets ultimes doivent rester l'exception.

Courant 2024

- Ouverture de la déchèterie de Lezay,
- Mise en place de la gestion d'accès sur les déchèteries de Lezay, Sauzé-Vaussais et Aigondigné,
- Continuité des mises en conformité,
- Mise en place de nouvelles filières REP,
- Étude sur le schéma directeur des déchèteries.

Courant 2025

- Déploiement des caissons de réemploi et des zones « Donnez-Prenez » en déchèteries,
- Début de la mise en œuvre du schéma directeur des déchèteries.

La généralisation du tri à la source des biodéchets

Courant 2024

- Priorité au compostage à domicile
- Développer le compostage en établissement
- Développer le compostage de quartier

A partir de 2025

- Des points de collecte pour les zones denses avec de nombreux producteurs de déchets sans compostage possible

Le tri hors foyer

Réflexion sur un plan d'actions dans le cadre de l'obligation réglementaire à partir du 1^{er} janvier 2025.

Des évolutions



- De la Redevance Spéciale : étude pour le remaniement en 2024 pour un début de mise en œuvre en 2025,
- Sur la collecte des cartons,
- Sur le lavage des bacs,
- Pour optimiser les tournées